

BE-A0524_710144_707595_FRE

Inventaire des archives du Troisième Bureau
de l'impôt sur le capital de Charleroi, 1946-
1951



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	5
Acquisition.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Bureau de l'impôt sur le capital Charleroi III.....	7
1 - 2 Sommiers des droits et amendes à recouvrer (901). 1946-1951.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'impôt sur le capital Charleroi III

Période:

1946 - 1951

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.802

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.30 m
- Dernière cote d'inventaire: 2.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de cent ans sont librement consultables. Pour les archives plus récentes, une personne a le droit de consulter son propre dossier. Les autres personnes doivent demander l'autorisation du receveur du bureau de l'enregistrement.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'impôt sur le capital de Charleroi III

HISTORIQUE

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 ¹introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire ². L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux ³.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives ont été versées aux Archives de l'État à Mons en avril 2013 (entrée d'archives n° 2211).

1 Moniteur belge du 28 octobre 1945.

2 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (Miscellanea Archivistica Studia, 88).

3 L. DE FRENNE, Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956, Bruxelles, 2012 (Rijksarchief Leuven, Inventarissen, 50).

Contenu et structure

CONTENU

Le fonds contient deux sommiers des droits et amendes à recouvrer (série 901).

Description des séries et des éléments

BUREAU DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL CHARLEROI III

*1 - 2 SOMMIERS DES DROITS ET AMENDES À RECOUVRER (901).
1946-1951.*

- | | | |
|---|--|----------|
| 1 | 15 juin 1946 - 1er février 1949. | 1 volume |
| 2 | 1er février 1949 - 19 octobre 1951.[DB1] | 1 volume |